

Informations concernant les échantillons susceptibles de contenir de l'amiante

1. Généralités



Lors de la manipulation de matériaux contenant de l'amiante, il y a un risque que des fibres d'amiantes respirables soient libérées. Celles-ci peuvent être inhalées.

C'est pourquoi les exigences de la SUVA s'appliquent déjà lors du prélèvement. Un masque anti-poussière (FFP3), des lunettes de protection, des gants et éventuellement un vêtement de protection sont fortement recommandés.

Voir aussi www.suva.ch/amiante

Il est conseillé d'humidifier les matériaux mous ou friables avant le prélèvement. Les trous résultant du prélèvement peuvent être scellés avec de la colle ou recouverts avec du ruban adhésif.

2. Prélèvement

Le mandant est seul responsable de la représentativité de l'échantillon remis pour analyse au Laboratoire cantonal de Berne.

Pas d'échantillons mélangés: Chaque type de matériau recueilli par lieu de prélèvement constitue un échantillon séparé. Autrement seul un résultat non-probant sur l'ensemble des échantillons mélangés est possible.

Exemple:

Catelle avec colle cuisine → échantillon 1 Catelle avec colle salle de bain → échantillon 3
Planelle avec colle cuisine → échantillon 2 Revêtement de sol avec colle salle de bain → échantillon 4

Détails propres à chaque matériau:



Carreau (en-dessous) avec deux sortes de colle (ici gris foncé et gris clair): prélever un échantillon de la taille de la paume de la main, avec toutes les couches de colle (idéalement jusqu'à la brique, resp. jusqu'au mur porteur).



Revêtements avec colle: Découper p. ex. à l'aide d'un cutter un échantillon (vert) d'env. 5 x 5 cm avec toutes les couches de colle (noir). Aussi bien les colles que les revêtements peuvent contenir de l'amiante.



Enduits: Prélever un échantillon de la taille d'une pièce de 5 francs au moins, avec toutes les couches jusqu'au mur porteur. Recouvrir ensuite le point de prélèvement avec du ruban adhésif.



Tapis avec colle: Découper p. ex. à l'aide d'un cutter un échantillon d'env. 5 x 5 cm (en-dessous), avec toutes les couches de colle (au-dessous).

3. Emballage, étiquetage et transport respectivement envoi



Juste: Chaque type de matériau est emballé séparément et est étiqueté de manière univoque (p. ex. revêtement de sol 4^{ème} étage droite et panneaux muraux 1^{er} étage).



Faux: échantillons mélangés. L'exemple ci-dessus décrit des matériaux différents, qui ont été emballés dans un même sachet. Une analyse probante des échantillons individuels n'est plus possible en raison de la contamination mutuelle.

- Immédiatement après le prélèvement chaque échantillon doit être emballé dans un sachet plastique hermétique refermable (p. ex. sachet de congélation avec fermeture à pression, etc.).
- L'emballage de l'échantillon doit être étiqueté de manière univoque et lisible, avec:
 - Numéro de l'échantillon et, si présent, le numéro de commission du mandant
 - Données sur l'objet (adresse, numéro de l'appartement, étage, etc.)
 - Description aussi précise que possible de l'échantillon, y compris le type de matériau (p. ex. revêtement de sol synthétique)
 - Lieu précis du prélèvement (p. ex. salle de bain rez-de-chaussée ou salle de bain 1^{er} étage).
- Les matériaux pointus et durs (p. ex. mortier-colle sur carrelage, plaques d'Eternit, etc.) devraient être doublement emballés ou au moins rembourrés.
- Il ne faut pas envoyer ni amener à l'accueil du Laboratoire cantonal des enveloppes contenant des échantillons non-emballés.